

+ + **SME FUND** - JUSQU'À 2250 EUROS REMBOURSÉS + +
+ + POUR PROTÉGER VOS DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE. + +

Vous êtes une PME et vous souhaitez déposer une marque, un dessin ou modèle ou un brevet ?
En France, dans l'Union européenne ou à l'international ?
Avec le SME fund, bénéficiez jusqu'à **2250 € de remboursement sur vos taxes de dépôts.**

Pour savoir plus,
scannez ou cliquez



CHÈQUE 1, jusqu'à 1500€
pour vos dépôts de **MARQUES,**
DESSINS ET MODÈLES

Dépôts souhaités

Remboursement
sur les taxes

Niveau national, régional et de l'UE

75%

En dehors de l'UE

50%



CHÈQUE 2, jusqu'à 750€
pour vos dépôts de **BREVETS**

Dépôts souhaités

Remboursement
sur les taxes

Niveau national

50%

B + D + M + + +
+ + + + + +
UNE FORMALITÉ SIMPLE
POUR OBTENIR VOS REMBOURSEMENTS



1
**DEMANDER LA
SUBVENTION**

Consultez le site du SME fund et remplissez le formulaire de demande de subvention.



2
**OBTENIR LA
SUBVENTION**

Obtenez une décision pour l'obtention de la subvention dans un délai max de 15 jours ouvrables, sous la forme d'un ou deux « chèques » à activer.



3
**LANCER VOS
ACTIVITÉS DE PI**

Déposez votre demande de marque, de dessin ou modèle et/ou de brevet et acquittez les taxes liées au dépôt.



4
**OBTENIR LE
REMBOURSEMENT**

Remplissez le formulaire de remboursement dans votre compte utilisateur et obtenez votre remboursement.



INPI Direct
+33 (0)1 56 65 89 98

Renseignez-vous auprès de votre chargé d'affaires INPI,
de votre conseil en PI ou de votre avocat.

